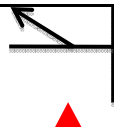
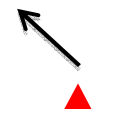
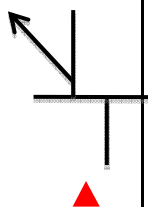




Itinéraire cyclable régional W2 – La Véloroute de la Bière
Descriptif détaillé de l'étape 1 – De Braine-l'Alleud/Waterloo à Wavre – 28 km






Rmq : les lieux en bleu indiquent les changements de localités

<u>Km</u>	<u>Lieu</u>		
	Gare de Braine-l'Alleud		Pour les personnes qui arrivent en train à la gare de Braine-l'Alleud, le point de départ se trouve au 2 ^{ème} rond-point en prenant à gauche face à la gare au-dessus de la courte montée.
00,00	Au rond-point avec en son milieu une énorme loupe et situé à proximité de la gare de Braine-l'Alleud (au sommet d'une petite montée).	↑ ▲	Traverser le chemin de fer en prenant le pont appelé par les Brainois « Pont Courbe ».
0,17	Au bas de la descente du « Pont Courbe ».	← ▲	Se mettre sur la bande de G et prendre à G en traversant le rond-point 2 ^{ème} sortie. Continuer dans la Chaussée Reine Astrid en laissant directement l'Avenue Napoléon à D.
0,32	Aux feux de signalisation.		Se mettre sur la bande de G et prendre à G. Prendre quelques mètres la Rue de la Vallée Bailly et prendre directement à D la Rue du Ménil.
0,71	Au Y entre la rue du Ménil et la rue de la Légère Eau.		Prendre la branche de G rue de la Légère Eau
1,1	Au carrefour avec la rue Jean Volders (à G) et l'avenue Jacques Brel (à D).	↑ ▲	Aller tout droit rue de la Légère Eau.
1,31	Au carrefour avec la rue de l'Eau vive (non indiqué à G) et la rue Pergère (non indiqué à D).	↑	Aller tout droit rue de la Légère Eau.

1,40	En légère montée et au carrefour avec la rue de la Légère Eau (à l'extrême D non-indiqué) et un autre chemin (tout droit et en cul-de-sac).	←	Prendre à G la rue Baty Gigot.
1,52	Au plateau suivant et au croisement entre la rue Baty Gigot et le chemin l'Infante .	→	Prendre à D le chemin de l'Infante.
1,91	Au sommet de la montée.	→	Prendre à D et vous êtes toujours dans le chemin de l'Infante. Laisser à D le sentier le Baty Scolasse.
2,79	Croisement avec une grand-route (Waterloo).	← ▲	Prendre à G la Chaussée Bara en direction du rond-point.
2,92	Au rond-point.	↗	Traverser le rond-point 2 ^{ème} sortie, rue de l'Infante. Continuer toujours tout droit dans cette rue de l'Infante en laissant à G la rue Ma Campagne, à D l'avenue Thermidor, à G le clos du Pré Fichin, à G la rue Beaufaulx, à droite l'avenue Fructidor, à D le clos Isabelle, à D l'avenue du Grand Bois et à D l'avenue du Champ de Mai.
4,00	Au rond-point à proximité de la gare de Waterloo.	←	Traverser le rond-point 3 ^{ème} sortie, prendre une rue qui s'appelle « Place de la Gare ».
4,10	A la fin de la rue « Place de la gare ».	←	Prendre à G toujours dans la rue « Place de la Gare ».
4,16	Juste après avoir dépassé la gare de Waterloo.	→	Prendre le tunnel et traverser le chemin de fer sous les voies.
4,26	A la sortie du tunnel.	→	Prendre à D en descente l'avenue des Pâquerettes. Laisser à G un parking de la gare.
4,64	Au rond-point au bas de la descente.	↑	Traversez le rond-point 2 ^{ème} sortie et prendre la piste cyclable dans le prolongement de l'avenue des Pâquerettes.
5,06	A la fin de la piste cyclable.	→	Prendre à D la drève du Garde qui devient après avoir retraverser le chemin de fer la drève des Dix Mètres. Laisser à G le sentier de Rhode.
5,21	A la prochaine avenue à G.	←	Prendre à G l'avenue Florida. Laisser ensuite à G l'avenue des Nations Unies.

5,74	A la prochaine avenue à D.	→	Prendre à D l'avenue Beau séjour. Laisser ensuite à G le clos de Rambouillet, à D l'avenue des Lilas et à G le clos de Differdange.
6,56	Au carrefour avec une grande chaussée équipée de feux, la chaussée de Bruxelles.		Prendre à G sur quelques mètres cette chaussée de Bruxelles, ensuite à D de nouveau sur quelques mètres l'avenue des Petits Champs et enfin à G la drève de la Meute. Traverser l'avenue Belle Vue, l'avenue du Bon Air, l'avenue des Chasseurs et laisser à G l'avenue du Manoir. Dans ce fond, le chemin n'est plus revêtu d'asphalte et devient un chemin de terre de mauvaise qualité.
8,49	A l'approche de l'autoroute RO (Forêt de Soignes).		Prendre à D en faisant presque demi-tour et en contournant l'établissement le « Knokke Out ». Vous passez sous l'autoroute RO et vous êtes dans le chemin du Sanatorium.
9,02	Après être remonté du tunnel sous l'autoroute.	←	Prendre à G une drève cachée vers le nord. Elle porte le nom de drève Saint-Corneille mais son indication est inexistante.
9,50	Au croisement de 4 drèves (La Hulpe).		Prendre à D direction nord/est à nouveau la drève de la Meute, laisser les drèves de la Sapinière et de la Ramée.
10,38	Au bout de la drève de la Meute.	→	Prendre à D la drève Joséphine qui serpente dans la forêt, laisser à D la drève de la Sapinière et à G le chemin Parmentier.
12,11	Au prochain carrefour.	←	Prendre à G vers le parking du parc Solvay la route en pavé en laissant à D la drève de la Ramée et le chemin du Fond des Ails.
12,25	Nous entrons dans le parc Solvay.	↑	Continuer toujours tout droit et rester sur le chemin du garde et des pâtures, selon le plan disponible à l'entrée du parc. En laissant un 1 ^{er} étang à G. Puis en traversant la cour de la ferme revêtue de gros pavés et qui abrite la fondation musée Folon. On remonte un chemin dans un sous-bois et ensuite dans une légère descente on passe entre 2 étangs. En gardant le même cap on se dirige vers une autre entrée/sortie du parc Solvay.
13,98	Sortie du parc Solvay côté chaussée de Bruxelles.	←	Prendre à G en montée.
14,08	Quelques dizaines de mètres après on aborde un rond-point.	→	Traverser le rond-point 1 ^{ère} sortie à D et rentrer dans la rue Solvay arborée et équipée sur certains tronçons de bonnes pistes cyclables. Laisser à G la rue Lauwers, à G la rue du Brésil, à D la rue Général de Gaulle, à G l'avenue Paul, à G l'avenue des Bouleaux et à G/D la rue Gaston Bary

16,09	Au rond-point de la gare SNCB de La Hulpe.	↑	Traverser le rond-point 2 ^{ème} sortie et prendre en montée la chaussée de La Hulpe. Passer au-dessus du chemin de fer.
16,51	Après être passé au-dessus du chemin de fer.	→	Prendre la 2 ^{ème} à D l'avenue du Parc. Laisser à D l'avenue des Arts, à G l'avenue Labbé, à G la Kleine Parklaan et à D l'avenue de la Corniche.
17,57	Au croisement avec la Parklaan (Overijse).	→	Prendre à D cette même Parklaan.
17,69	A la fin de la Parklaan.	←	Prendre à G la Meerlaan. Longer le Lac de Genval en le gardant à D. Laisser à G la Boslaan et la Zilverbeekdreef.
18,85	Après une courbe à D (Rixensart).	←	Prendre à G un cours tronçon de l'avenue du Lac.
18,89	Quelques 20 m après.	←	Prendre à G la rue de Genval.
19,01	Rouler encore environ 120 m.	→	Prendre à D la rue de Limalsart.
19,38	Au croisement avec l'avenue Mgr.	→	Prendre à D l'avenue Mgr. Laisser à D le chemin de la Source, l'avenue de Ripont, l'avenue Marie Jeanne, l'avenue Jeanne et l'avenue Yvan.
20,24	Au croisement avec la rue du Patch.	←	Prendre à G la rue du Patch en forte montée
20,59	Au 1 ^{er} rond-point rencontré.	↑	Traverser le rond-point 1 ^{ère} sortie et prendre la rue Aviateur Huens.
20,78	Au 2 ^{ème} rond-point 200 m plus loin.	↖	Traverser le rond-point 2 ^{ème} sortie et prendre la rue de la gare équipée d'une bande cyclable suggérée.
21,08	Au rond-point devant la gare de Rixensart.	↑	Traverser le rond-point 1 ^{ère} sortie et prendre la rue du Cyclone et ensuite la rue de Froidmont à D en serrant le plus possible le chemin de fer.
21,42	Arriver contre le mur du chemin de fer.	←	Prendre à gauche un sentier réservé aux cyclistes et piétons entre le mur du chemin de fer et des bacs de terre en béton sur une longueur d'environ 600 m.
22,00	Arriver à un rond-point « miniature ».	→	Prendre à D l'avenue Paola ensuite tout droit l'avenue du Pèlerin et toujours tout droit le sentier marqué RAVeL le long du chemin de fer.
22,33	Au croisement avec une route principal.	← ▲	Prendre à gauche la rue des Bleuets qui devient l'avenue de Nivelles et ne pas la quitter. Laisser à D l'avenue des Jonquilles, à G l'avenue du Fond Marie Monseu, à D la rue Joseph Sneessens, à G l'avenue des Anémones, à G l'avenue des Violettes, à D l'avenue de l'Eglantine, à G l'avenue des Renoncules, à G l'avenue du Guéret, à G la route de Rixensart, à D la rue Joséphine Rauscent, à D la rue Champêtre et quelques clos.

24,57	Dans un grand virage à D.		A hauteur de la rue du Bois Wilmet vous rentrez dans la rue Constant Legrève en suivant ce grand virage à droite.
25,12	Au rond-point.		Traverser le rond-point 2 ^{ème} sortie, quitter la rue Constant Legrève et prendre l'avenue du Domaine. Laisser à D l'avenue du Douaire, le clos du Printemps et la rue de l'Eté (2x).
25,47	Au carrefour suivant avec une grand route (Wavre).		Prendre à G la rue Charles Jaumotte qui devient la rue Provinciale. Vous longez sur la D le parc d'attraction Walibi et le zoning industriel de Wavre. Laisser à G la rue René Jurdent, à D le sentier de la Rive Gauche, à G le sentier Laurent, à G le Vieux Chemin du Poète, à G la rue Cour Boisacq, à G la rue Joseph Francis, à D la rue Wastinne, à G l'avenue Bel Horizon, à G la rue des Combattants, à G la rue du Poilu et sous l'autoroute.
27,35	Environ 100 m après l'autoroute et à hauteur d'un Y.		Prendre la branche de D la rue Provinciale qui se prolonge et laisser la rue de l'Ermitage. Laisser également à G la rue du Moulin à Vent, à G la rue Théophile Piat et à D le Pré des Querelles. La rue Provinciale devient la rue de Nivelles très étroite où aucun dépassement d'un cycliste par un véhicule n'est possible. Laisser à G la rue du Gravier, à D la rue du Pont Saint-Jean et à D la rue du Chemin de Fer.
28,06	Au dernier rond-point.		Vous êtes arrivés au terme de l'étape 1 de l'itinéraire cyclable régional W2 précisément situé à hauteur de l'administration communale de Wavre, de la rue du Chemin de Fer et de la rue du Pont du Christ en venant de la rue de Nivelles.